



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E82302

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2027

ÉDITÉ LE

05/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/06/2006

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VALENCIENNES 490.630.902

Siret : 490 630 902 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 49.507 E

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10293826604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10293826604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : DI MUZIO CONSTRUCTION

RUE DES BOULEAUX
PARC D'ACTIVITES POLECO
59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT

Téléphone : 03 27 33 13 56

Fax : 03 27 33 17 63

Portable : 06 63 35 98 66

Site Internet : www.dimuzio-freres.fr

E-mail : e.rouselle@dimuzio-freres.fr

Responsabilité légale :

DI MUZIO MARCO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie (Technicité courante) Mention RGE	08/11/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	17/09/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	11/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.